

Département des Ardennes

\*\*\*\*\*

## MAIRIE DE MONTGON

\*\*\*\*\*

[mairiemontgon08@wanadoo.fr](mailto:mairiemontgon08@wanadoo.fr)

[www.commune-montgon08.com](http://www.commune-montgon08.com)

tél 03 24 30 44 43

Secrétariat : Lundi 9h-12h

Mardi 13h30-16h30

## Registre public d'accessibilité



# 1. Fiche informative de synthèse

## 1 - Présentation de l'établissement :

Nom de l'établissement : **Commune de MONTGON Ardennes**

Type de l'établissement : **Mairie**

Catégorie de l'établissement : **5<sup>ème</sup> catégorie**

Adresse : **3 Place de la Mairie**

 : 03.24.30.44.43  : mairiemontgon08@wanadoo.fr  
site internet [www.commune-montgon08.com](http://www.commune-montgon08.com)

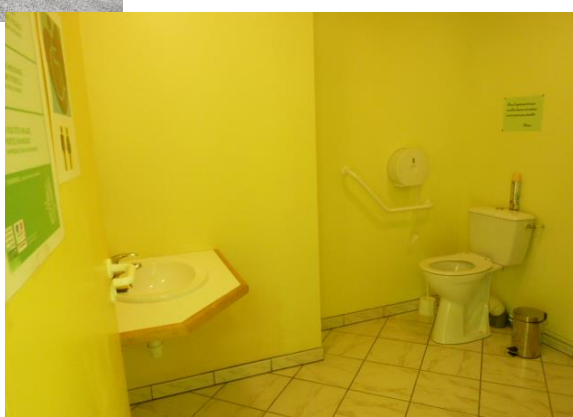
## 2 - Prestations proposées par l'établissement :

Etat-civil, rencontre avec élus, dépôt de demandes d'urbanismes, autres démarches administratives, concessions cimetière, recensement, mariages, PACS... location salle des fêtes, visite du musée de l'école et de l'église.

## 3 - Information sur l'accessibilité des prestations :

➔ « centre village » : une place de parking réservée PMR située dans la cour de l'ancienne école et permettant de desservir

- ✓ de plain- pied, la salle des fêtes équipée de sanitaires adaptés, avec signalisation et sécurisation des sorties de secours
- ✓ espace de retournement pour PMR réalisé devant l'entrée suivant les consignes de la DDT
- ✓ panneaux réglementaires B6d et M6h posés



- ✓ la mairie par le biais d'une rampe d'accessibilité



- ✓ la salle des Conseils et le Musée de l'Ecole accessibles également par la rampe d'accessibilité qui fait tout le tour du bâtiment Mairie



➔ « cimetière et église » : une place de parking réservée PMR, située chemin de La Mussanterie qui passe derrière l'église, et permettant de desservir

- ✓ la partie haute du cimetière grâce à un cheminement PMR allant jusqu'au Jardin du Souvenir *NB la partie basse du cimetière n'est pas accessible à cause de la pente*, panneaux réglementaires B6d et M6h posés
- ✓ la partie basse du cimetière : installation d'une deuxième main courante le long du mur du « grand escalier », le long des 2 petits escaliers intermédiaires, et de 2 mains courantes sur les marches du parvis de l'église ; pose de nez de marches contrastées et de dalles podotactiles à chaque palier.
- ✓ l'église : entrée par la sacristie (entrée Orient), traversée des locaux-rampe en bois pour franchir une marche- et arrivée par le chœur







#### 4 - Formation du personnel :

Sensibilisation effectuée auprès des élus et des deux agents territoriaux de la commune (secrétaire et agent technique)

## 2. Annexes

Attestations achèvement des travaux accessibilité Eglise/Cimetière – Mairie/Salle de conseil ; (*attestation d'achèvement et d'acceptation pour la salle polyvalente non reçue*)



le 3 avril 2023

## Acceptation de l'attestation d'achèvement des travaux prévus dans un Ad'AP - dossier n°9431389

Bonjour

L'attestation d'achèvement des travaux et/ou actions de mise en accessibilité prévus dans l'autorisation d'aménager AT 008301 20E 0003 pour votre ERP église et cimetière de la commune situé au Rue de la Mussanterie 08390 Montgon, réalisée via la plateforme demarches-simplifiees.fr, a été acceptée le 03/04/2023.

Vous devez adresser une copie de ce document à votre mairie, qui la transférera à la commission communale ou intercommunale pour l'accessibilité rendue obligatoire dans toute commune ou intercommunalité comptant plus de 5000 habitants (art. L 2143-3 du code général des collectivités territoriales).

Cette attestation doit également être insérée dans votre registre public d'accessibilité.

Vous pouvez également faire connaître votre établissement auprès de tous les publics en renseignant la plateforme Acceslibre, via le lien suivant : [www.acceslibre.beta.gouv.fr](http://www.acceslibre.beta.gouv.fr)

Cordialement,

Votre Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

le 3 avril 2023

## **Acceptation de l'attestation d'achèvement des travaux prévus dans un Ad'AP - dossier n°9432636**

Bonjour

L'attestation d'achèvement des travaux et/ou actions de mise en accessibilité prévus dans l'autorisation d'aménager AT008301 20E 0002 pour votre ERP mairie commune de Montgon situé au 3 place de la mairie, réalisée via la plateforme [demarches-simplifiees.fr](https://demarches-simplifiees.fr), a été acceptée le 03/04/2023.

Vous devez adresser une copie de ce document à votre mairie, qui la transférera à la commission communale ou intercommunale pour l'accessibilité rendue obligatoire dans toute commune ou intercommunalité comptant plus de 5000 habitants (art. L 2143-3 du code général des collectivités territoriales).

Cette attestation doit également être insérée dans votre registre public d'accessibilité.

Vous pouvez également faire connaître votre établissement auprès de tous les publics en renseignant la plateforme Acceslibre, via le lien suivant : [www.acceslibre.beta.gouv.fr](https://www.acceslibre.beta.gouv.fr)

Cordialement,

Votre Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)

## 2. Plan des lieux

